

NOTE CONFIDENTELLE

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE

OBJET : Cession de titres et vente frauduleuse d'importer.

Monsieur le Ministre,

Lors de la dernière réunion de la commission paritaire, chargée de l'examen des titres d'importation de tissus pour les besoins de la confection (15 Juin 1970), les représentants du secteur soierie ont informé les membres de cette commission que, l'une des principales recommandations qui serait formulée par la commission soierie à votre excellence, est le blocage total de toutes les importations de tissus, durant le 2^{ème} semestre 1970, en vue de permettre l'assainissement partiel ou total de leur branche.

Ils ont signalé par ailleurs que les difficultés rencontrées pour l'écoulement de leur production sont dues essentiellement à l'existence sur le marché local de tonnages très-importante de tissus importés, autorisée et non autorisée.

A cet effet, ils ont précisé que de nombreux titres d'importation accordés par cette commission à des confectionneurs sont en vente aux commerçants et se retrouvent particulièrement sur la rue de Strasbourg à Casablanca.

Les noms de confectionneurs SAHARA & BEBACHA ont été cités, principalement par Mr LONBARD, directeur de la SINAC, confirmant ainsi la réticence de notre département à l'égard de ces deux confectionneurs.

Par ailleurs, certains membres de cette commission se sont élevés énergiquement contre les importations frauduleuses de tissus et ont signalé le débarquement récent de 300 tonnes de friperie au port de Kenitra, en plus l'existence sur le marché marocain, de tonnage important de tissus importé sous forme de don américain.

A cet effet, je vous signale, Monsieur le Ministre, que j'ai appris aujourd'hui samedi 20.6.1970 à 14 Heures, qu'un certain SCHTRIT Simon, rue Moha ou Hammou vient d'acheter 30 tonnes de tissus américain ou autres à 16DH le kilo, par l'intermédiaire d'un organisme public ou parapublic et 20 tonnes à Monsieur BELBACHA à 14DH 50.

J'ai appris par la même occasion que les tissus autorisés à l'importation par notre département, compte tenu de leur qualité non fabriquée localement sont changés contre des tissus de qualité non fabriquée localement sont changés contre des tissus de qualité courante, moyennant le remplacement des échantillons joints aux titres. A cet effet, le nom de Melle Najat ABDELLAOUI de l'office des changes est signalé.

Il m'a été rapporté que le dépôt principal de Mr. Simon SCHTRIT se trouve derrière le cinéma Verdun à Casablanca.

Un autre nom revient fréquemment : il s'agit de Mr HAZOT Moise, grossiste en cuirs et friperie, au 295 rue de Strasbourg, Casablanca.

En matière de friperie, je vous signale qu'en date du 30.3.1970, notre département a été saisi d'une demande formulée par l'entraide nationale (dont copie ci-jointe), en vue de l'admission en franchise de douane de 2.249 balles de friperie, dans le cadre de l'aide consentie à cet organisme.

Une autre demande est en instance à la direction du commerce extérieur, portant sur 3.250 balles, soit au total 5.500 balles, correspondant à 750 T environ.

D'après de nombreux industriels et commerçants, il semble que ces balles de friperies renferment plutôt, différentes qualités de tissus, d'étoffes de bonneterie, de serviettes de linge de tables etc... destinées essentiellement à la vente au détail. Des dizaines de magazines à Casablanca, disposeraient de ces tissus.

Mr LAMAZALI Lahcen, signalé plus haut, (178, place des alliées) serait l'un des principaux grossistes. Il pourrait fournir des indications précises à ce sujet.

Il est à souligner que l'ensemble de ces renseignements m'ont été signalé et n'ont fait l'objet d'aucune vérification jusqu'à

présent. Mais, je reste persuadé qu'ils renferment une grande part de vérité et que la moindre enquête effectuée.

DIRECTION DE L'INDUSTRIE.

SGNF

/)/ OTE CONFIDENTIELLE

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE

O B J E T : Cession de titres et vente frauduleuse de tissus
importés
en provenance

Monsieur le Ministre,

Lors de la dernière réunion de la Commission parti-
taire, chargée de l'examen des titres d'importation de tissus
pour les besoins de la confection (15 Juin 1970), les représen-
tants du secteur soierie ont informé les membres de cette
Commission que, l'une des principales recommandations qui
serait formulée par la Commission Soierie à votre Excellence,
est le blocage total de toutes les importations de tissus,
durant le 2ème semestre 1970, en vue de permettre l'assainisse-
ment partiel ou total de leur branche.

Ils ont signalé par ailleurs que les difficultés ren-
contrées pour l'écoulement de leur production sont dues essen-
tiellement à l'existence sur le marché local de tonnages très
importantes de tissus importés, autorisés et non autorisés.

A cet effet, ils ont précisé, que de nombreux titres
d'importation accordés par cette commission à des confection-
neurs sont en vente aux commerçants et se retrouvent particu-
lièrement sur la rue de Strasbourg à Casablanca.

Les noms des Confectionneurs SAHARA & BELBACHA ont été cités, principalement par Mr LONBARD, Directeur de la SINAG, confirmant ainsi la réticence de notre département à l'égard de ces deux confectionneurs.

Par ailleurs, certains membres de cette Commission se sont élevés énergiquement contre les importations frauduleuses de tissus et ont signalé le débarquement récent de 300 tonnes de friperie au port de Kénitra, en plus de l'existence sur le marché marocain, de tonnage important de tissus importé sous forme de don américain.

A cet effet, je vous signale, Monsieur le Ministre, que j'ai appris aujourd'hui Samedi 20.6.70 à 14 Heures, qu'un certain SCHERIT Simon, rue Moha ou Hammou vient d'acheter 30 tonnes de tissus américain ou autres à 16 DH le kilo, par l'intermédiaire d'un organisme public ou parapublic et 20 tonnes à Monsieur BELBACHA à 14 DH 50.

J'ai appris par la même occasion que les tissus autorisés à l'importation par notre département, compte tenu de leur qualité non fabriquée localement sont changés contre des tissus de qualité courante, moyennant le remplacement des échantillons joints aux titres. A cet effet, le nom de Melle Najat ABDELLAOUI de l'Office des Changes est signalé.

Il m'a été rapporté que le dépôt principal de Mr. Simon SCHERIT se trouve derrière le Cinéma Verdun à Casablanca.

Un autre nom revient fréquemment : il s'agit de Mr HAZOT Moïse, grossiste en cuirs et friperie, au 295 rue de Strasbourg, Casablanca.

En matière de friperie, je vous signale qu'en date du 30.3.70, notre département a été saisi d'une demande formulée par l'Entraide Nationale (dont copie ci-jointe), en vue de l'admission en franchise de douane de 2.249 balles de friperie, dans le cadre de l'aide consentie à cet organisme.

Une autre demande est en instance à la direction du Commerce Extérieur, portant sur 3.250 balles, soit au total 5.500 balles, correspondant à 750 T environ.

D'après de nombreux industriels et commerçants, il semble que ces balles de friperies renferment plutôt, différentes qualités de tissus, d'étoffes de bonneterie, de serviettes de linge de tables etc... destinées essentiellement à la vente au détail. Des dizaines de magasins à Casablanca, disposeraient de ces tissus.

Mr LAMZALI Lahcen, signalé plus haut, (178, Place des Alliées) serait l'un des principaux grossistes. Il pourrait fournir des indications précises à ce sujet.

Il est à souligner que l'ensemble de ces renseignements n'ont été signalé et n'ont fait l'objet d'aucune vérification jusqu'à présent. Mais, je reste persuadé qu'ils renferment une grande part de vérité et que la moindre enquête effectuée,